



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à **20 heures le 14 avril 2025**, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N°2025-001

#### NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 6.2.8 du Règlement de zonage n° 574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale intergénérationnelle) avec une marge de recul arrière de 2,10 mètres au lieu de 6 mètres.

#### RAISON ALLÉGUÉE

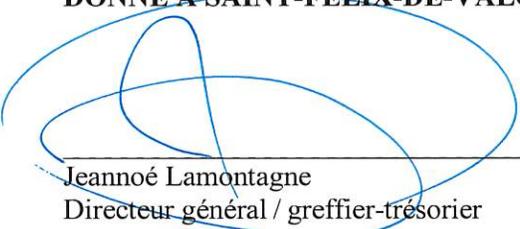
Le requérant souhaite modifier l'orientation de la maison pour obtenir une plus grande cour latérale, et ce afin de pouvoir aménager un espace partageable adéquat et fonctionnel.

#### IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 6 483 875, du cadastre du Québec, situé sur la rue Bellerose (adresse projetée 2035), à l'intérieur des limites de la zone Re4-7.

**LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.**

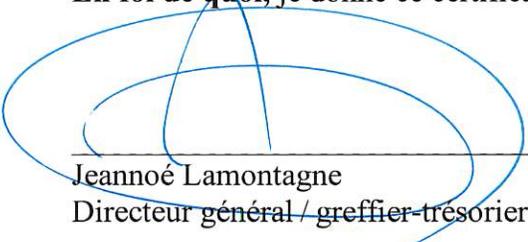
**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

  
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général / greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

  
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général / greffier-trésorier